

ACTION URGENTE

LE GOUVERNEUR DE L'OHIO COMMUE UNE CONDAMNATION À MORT

Le gouverneur de l'Ohio a commué la peine de mort de John Eley, âgé de 63 ans, qui devait être exécuté le 26 juillet pour un meurtre commis en 1986.

Ihsan Aydah a été blessé par balle le 26 août 1986 au cours d'un braquage de son magasin à Youngstown, dans l'Ohio, et il est mort le lendemain. **John Eley** a été condamné à mort pour ce meurtre en 1987. Parmi les personnes qui appelaient à une mesure de clémence en sa faveur figuraient l'un des juges qui avaient prononcé cette peine et le procureur qui l'avait obtenue. Un expert en matière de handicap intellectuel a conclu que John Eley remplissait les critères de « retard mental », élément qui, s'il avait été retenu par les tribunaux, aurait rendu son exécution contraire à la Constitution des États-Unis.

Le 20 juin 2012, le Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Ohio a annoncé qu'il avait décidé par 5 voix contre 3 de ne pas recommander au gouverneur de commuer la peine de John Eley. Le gouverneur n'était pas tenu de suivre cet avis. Le 10 juillet, le gouverneur John Kasich a annoncé qu'il commuait la condamnation à mort de John Eley en une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Il a expliqué : « Le meurtre d'Ihsan Aydah était un acte odieux méritant une peine sévère. En y participant, John Jeffrey Eley, dont les capacités mentales sont limitées, a agi sous la direction d'un autre homme qui a par la suite été acquitté. Sans ces facteurs, il n'est pas certain que M. Eley aurait commis ce crime. En outre, l'ancien procureur du comté de Mahoning qui a poursuivi M. Eley lors de son procès regrette aujourd'hui la façon dont l'affaire a été traitée et son issue, et il a appelé à la clémence. Le poids combiné de ces éléments me conduit à commuer la peine de M. Eley en réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. »

C'est la troisième fois que le gouverneur Kasich gracie un prisonnier. Il l'a fait à deux reprises en 2011, en commuant à chaque fois la condamnation à mort en peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Dans ces deux cas, contrairement à celui de John Eley, le Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Ohio avait recommandé à l'unanimité une mesure de clémence.

Amnesty International s'oppose catégoriquement à la peine de mort en toutes circonstances. Depuis la reprise des exécutions judiciaires aux États-Unis en 1977, les autorités américaines ont ôté la vie à 1 300 personnes, dont 45 dans l'Ohio. Vingt-trois exécutions ont eu lieu dans le pays depuis le début de l'année 2012, dont une dans l'Ohio.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 186/12. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR51/053/2012/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

